



**CONFERENCE DUR L'AVENIR DE LA STRATEGIE EUROPEENNE
POUR LES REGIONS ULTRAPERIPHERIQUES**

Allocution du conseiller régional, président de la commission
du développement rural, de l'agriculture, de la pêche et des
affaires maritimes

Hilaire BRUDEY

Mercredi 14 mai 2008

Bâtiment Charlemagne, salle Gaspéri
BRUXELLES

Seul le prononcé fait foi

Madame la Commissaire,
Monsieur le secrétaire d'Etat à l'Outre-mer,
Monsieur le Secrétaire d'Etat adjoint des affaires européennes de l'Etat du Portugal,
Monsieur le Secrétaire d'Etat aux affaires européennes de l'Etat espagnol,
Messieurs les présidents des régions ultrapériphériques,
Madame la Directrice adjointe de la DG REGIO,
Mesdames, Messieurs,

Avant toute chose, je souhaite vous adresser les profonds regrets du président du conseil régional de la Guadeloupe, M. Victorin LUREL qui n'a pu, en personne, participer à cette conférence.

Je voudrais en son nom, Madame la Commissaire, saluer la tenue de cette conférence partenariale, à un moment où les enjeux pour le monde, pour l'Europe et pour les RUP sont énormes.

Le monde est en effet à la recherche d'un équilibre, confronté à des crises financières répétées, qui mettent à mal son économie et qui accroissent d'avantage les disparités en matière de développement.

L'Europe relance la construction communautaire grâce au traité de Lisbonne et compte dans le même temps renforcer sa compétitivité au travers les objectifs de Lisbonne.

Les RUP quant à elles, doivent relever des défis sur le long terme, de la compétitivité et de la croissance territoriale.

C'est dans ce contexte qu'intervient la communication du 12 septembre 2007 dont les quatre thématiques constituent des éléments de perspectives pour nos territoires :

- le défi du changement climatique,
- l'enjeu de l'évolution démographique et des flux migratoires
- l'agriculture dans les RUP,
- le rôle des RUP dans la politique maritime de l'Union européenne.

Durant ces deux journées nous échangerons longuement sur ces quatre thématiques. Toutefois, je crois qu'il est important de réaffirmer que la stratégie à l'endroit des RUP doit continuer à s'articuler autour des trois objectifs cardinaux contenus dans la communication de 2004 :

- l'accessibilité au grand marché communautaire porteur de débouchés pour nos producteurs.

- la compétitivité de nos économies qui concourt à la fois à la dignité de nos populations et à la prise en main de notre destin.
- l'insertion régionale dont les fondements ont été posés dès 1989 dans la décision POSEIDOM, reconnaissant la triple dimension de la Guadeloupe : française, européenne, mais aussi caribéenne.

Dans le cadre de la consultation relative à la communication de 2007, nous avons à notre tour, lancé en Guadeloupe, une large consultation. Elle nous a permis de recueillir l'avis des forces vives du pays.

C'est donc Mesdames, Messieurs, la vision des citoyens, des acteurs socio-économiques, des producteurs qui constitue la substance de notre contribution régionale.

Si la participation de l'Europe communautaire au développement de notre région est indéniable et précieux, il n'en demeure pas moins, qu'il y a de temps à autre du désappointement qui résulte d'une prise en compte insuffisante de nos réalités.

A mon sens, toute stratégie à l'égard de nos régions si particulières, doit avoir pour point d'ancrage un traitement différencié, chaque fois que c'est nécessaire.

Ce traitement différencié découle sur le plan factuel, de nos caractéristiques géographiques, climatiques et économiques et sur le plan normatif de l'article 299-paragraph 2.

Nous avons parfois le sentiment d'une volonté des instances décisionnelles communautaires de privilégier l'uniformité plutôt que l'adaptation ou la dérogation. Il n'y a pas de notre part de volonté de nous soustraire au régime d'intégration. Celui-ci confère des avantages, en particulier les bénéfices de la politique de cohésion.

Toutefois, l'adaptation et la dérogation gagneraient à être appréhendées comme des outils méthodologiques pour la mise en œuvre de stratégies pour nos régions.

Concernant le défi du changement climatique, nous avons par exemple souligné que l'application *de facto* à nos régions, de la taxe carbone aux aéronefs, portait atteinte à l'accessibilité mais aussi à la compétitivité de nos économies.

S'agissant des flux migratoires, je voudrais dire deux choses :

- 1) l'approche ne peut pas être la même pour la Guadeloupe que pour une région continentale d'Europe. La dimension archipélagique nécessite davantage de moyens pour une surveillance adéquate des côtes,

2) la circulation des personnes est une donnée naturelle de l'histoire de l'humanité, mais l'arrivée sur notre territoire, de flux migratoires non contrôlés et non maîtrisés fait peser une menace sur la cohésion économique et sociale.

L'Europe doit en tenir compte dans les accords de coopération qu'elle passe avec les pays de la Caraïbe et à travers l'aide au développement qu'elle met en œuvre dans la zone Caraïbe.

.../...

Concernant l'agriculture, secteur économique sensible, celle-ci doit échapper à la libéralisation effrénée.

Il convient à la lumière des difficultés d'approvisionnement qui affectent depuis quelques temps, les marchés mondiaux de garantir à l'échelle de notre région, entre autre, la souveraineté et la sécurité alimentaires.

Notre agriculture requiert des moyens supplémentaires, essentiellement dans le domaine de la recherche, ainsi que des mesures adaptées pour accompagner sa nécessaire mutation.

La recherche doit nous permettre de mieux adapter et rentabiliser les productions agricoles sur de petites surfaces, compte tenu de l'exiguïté de notre territoire. Elle doit aussi nous permettre d'appréhender les nécessaires mutations qu'imposera le changement climatique ou encore les difficultés à importer des produits alimentaires, compte tenu de l'augmentation certaine des coûts du transport aérien et maritime.

Cette recherche est aussi l'occasion pour notre région de développer des pôles d'excellence dont les résultats pourraient être avantageusement mis à disposition d'autre pays tropicaux.

.../...

Le rôle des RUP dans la politique maritime de l'Union européenne constitue une opportunité tant pour l'Europe que pour notre territoire.

Je tiens à remercier la Commission de l'avoir reconnu dans son livre bleu « une politique maritime intégrée pour l'Union européenne ».

Je pense pour ma part que la Guadeloupe compte tenu de sa situation géographique, de la richesse de sa biodiversité et de ses écosystèmes marins, doit prendre toute sa place dans la dimension maritime de l'Union.

Dans ce domaine, l'activité de pêche doit faire l'objet de mesures adaptées à notre environnement régional. Ce n'est pas le cas.

Nous regrettons toujours que les orientations et mesures de gestion pour faire face aux situations de surexploitation des ressources halieutiques de l'Europe continentale soient de la même manière, applicables en Guadeloupe alors que le contexte biologique, géographique et économique est bien différent.

En matière de recherche, il faut concentrer les efforts pour valoriser les atouts des RUP, en tenant compte des extraordinaires ressources existantes en matière de biodiversité marine.

Cette biodiversité est une chance pour l'Europe. Il convient de lui donner toute sa réalité en favorisant d'avantage la coopération entre les laboratoires des RUP et ceux du reste de l'Europe, tout en y associant ceux des pays avoisinants.

.../...

Compte tenu de sa position géographique, de son insularité et de sa caractéristique d'archipel, la Guadeloupe sera particulièrement confrontée aux effets du changement climatique.

Ces effets, amplifiés sous nos latitudes, enjoignent de mettre en œuvre un traitement en phase avec nos réalités, assorti d'un accompagnement en termes d'expertise, ainsi qu'un renforcement de l'effort de l'Union dans le domaine de la politique de cohésion.

Nos régions ultrapériphériques sont face à deux grands enjeux :

- comment participer activement à la réduction des causes de ce réchauffement climatique en se plaçant résolument dans le cadre du développement durable ?
- comment se prémunir des effets et renforcer nos capacités à appréhender ses multiples conséquences ?

La Guadeloupe, bien avant que le changement climatique devienne une préoccupation majeure, a pris des dispositions visant à favoriser sur son territoire le développement des énergies renouvelables et par voie de conséquence, à moins dépendre des énergies fossiles et à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Les efforts doivent être poursuivis, tout particulièrement pour ce qui concerne la recherche visant à la fois au développement des énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie.

La politique de cohésion 2007-2013 va soutenir l'émergence du pôle de compétitivité Synergiles. Il s'agit de créer autour de ce cluster les conditions de développement de technologies innovantes permettant d'accroître la valorisation du potentiel des énergies renouvelables, tant pour les besoins endogènes que pour des demandes externes.

En matière de lutte contre les effets du changement climatique, la Guadeloupe dispose d'unités de recherche et de prévisions performants telles celles de météo

France et son appareillage destiné à appréhender la dynamique de l'atmosphère et des houles cycloniques, les laboratoires de l'Université des Antilles et de la Guyane qui constituent un socle sur lequel nous envisageons de bâtir un pôle d'excellence rayonnant sur l'ensemble de la Caraïbe.

Dans ce domaine comme les autres, la coopération régionale constitue une des conditions pour maximiser les lignes de force de nos régions et celles de nos voisins. La question des effets du changement climatique impose de concevoir en commun avec les pays tiers de la zone les approches et les réponses.

La prévention des risques à l'échelle de l'ensemble de la Caraïbe, sur la base de la mutualisation des savoir-faire et des outils des RUP et des pays tiers, est une des réponses les plus pertinentes pour réduire la vulnérabilité des personnes et des biens de cette zone.

Pour conclure, il me semble que la stratégie des RUP dans la période qui s'ouvre devrait s'articuler autour d'un triptyque :

- un traitement différencié ouvrant droit à des dérogations et des adaptations sur la base de l'article 299-2,
- le maintien de l'effort de cohésion permettant de passer de la catégorie convergence à la catégorie compétitivité.
- la valorisation de tous nos atouts, source de nouveaux gisements d'emplois et de croissance territoriale.

L'élargissement de l'Union, l'accentuation de la libéralisation du commerce mondial, le renchérissement du coût de l'énergie nous conduit à adopter des stratégies alternatives.

Nous y sommes déjà prêts en mobilisant dans notre région ressources humaines et moyens financiers locaux.

Nos efforts conjugués au soutien de l'Union européenne auront pour conséquence de réussir ensemble le pari sur l'avenir dans lequel nous voulons être confiants.

Je vous remercie.